



Audit – Bureau de Paris
16 rue de de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDS DE DOTATION FAZAL MANZIL

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : 23 Rue de la Tuilerie
92150 SURESNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS DE DOTATION FAZAL MANZIL

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège social : 23 Rue de la Tuilerie
92150 SURESNES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A Mesdames et Messieurs les Administrateurs du **Fonds de dotation Fazal Manzil**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation Fazal Manzil** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du fonds de dotation

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 28 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Younès BOUJJAT

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	574 551	89 221	485 331	138 582
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 990	4 688	11 302	14 500
Immob. en cours / Avances et acomptes				361 864
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
Total I	593 541	93 909	499 632	517 946
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 500		1 500	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	133 936		133 936	177 067
Charges constatées d'avance	1 723		1 723	647
Total II	137 159		137 159	177 714
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	730 700	93 909	636 791	695 660

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	380 251	380 251
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	380 251	380 251
Fonds propres consommables	246 562	303 872
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	626 813	684 123
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 681	10 336
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	297	1 127
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		74
Produits constatés d'avance		
Total IV	9 978	11 537
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	636 791	695 660

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	8 908	350
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	8 908	350
Produits de tiers financeurs	116 015	81 684
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	57 310	49 760
Ressources liées à la générosité du public	58 705	26 924
Contributions financières		5 000
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	124 923	82 034
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		87
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	68 048	61 679
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	6 078	5 494
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	53 105	17 606
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	368	308
Total II	127 600	85 173
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 676	-3 139
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés	2 973	4 126
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		3
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	2 973	4 129
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 973	4 129
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	297	990
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V		

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	297	990
Total des produits (I + III + V)	127 897	86 163
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII))	127 897	86 163
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	3 528	6 580
TOTAL	3 528	6 580
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	3 528	6 580
TOTAL	3 528	6 580

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION FAZAL MANZIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 636 791 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Le Fonds de dotation FAZAL MANZIL est inscrit au répertoire Siren depuis le 14.02.2014 et ces derniers statuts ont été signés le 26 Février 2020.

Le fonds de dotation a pour objet non lucratif :

- Le soutien et la réalisation de toutes actions d'intérêt général dans le domaine culturel, éducatif et philanthropique, visant l'entretien de la mémoire et la diffusion de l'oeuvre de Noor Inayat Khan, résistante lors de la Seconde Guerre Mondiale,
- La diffusion de la philosophie fondée par son père Hazrat Inayat Khan,
- La promotion de la liberté et la fraternité au-delà des nationalités, races ou religions,

Afin de réaliser son objet social, le fonds peut :

- Organiser ou contribuer à des événements en vue de la promotion de la mémoire de l'oeuvre littéraire et musicale de Noor Inayat Khan ainsi que de l'héritage philosophique d'Hazrat Inayat Khan,
- Contribuer à la création et l'entretien d'un musée dédié aux activités de résistance et à l'oeuvre de Noor Inayat Khan,
- Créer et développer des liens avec d'autres associations, fondations ou fonds de dotations,

Le fonds est constitué par un seul et unique fondateur : La fondation de droit néerlandais fondée en 1991 et reconnue d'utilité publique «Stichting INAYAT ».

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par ailleurs, conformément à la loi, le Fonds de dotation ne perçoit aucun fond public.

Analyse de la variation de la dotation consommable :

Solde dotation consommable au 31 décembre 2023 : 303 871.55 €

Ces montants ont été modifiés en 2024.

En effet, le résultat est déficitaire, ce qui entraîne de comptabiliser une dotation virée au compte de résultat en 2024 (57 309.82 €).

Solde dotation consommable au 31 décembre 2024 : 246 561.73 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 755 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	177 896	396 655		574 551
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 990			15 990
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	361 864		361 864	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	555 750	396 655	361 864	590 541
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 000			3 000
Immobilisations financières	3 000			3 000
ACTIF IMMOBILISE	558 750	396 655	361 864	593 541

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		396 655		396 655
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		396 655		396 655
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		361 864		361 864
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		361 864		361 864

Au 31 décembre 2023, le montant des immobilisations en cours s'élevait à 361 864 €. Ces immobilisations en cours concernaient les travaux de réfection de l'espace événementiel. Ces travaux ont été finalisés début 2024 et la réception des travaux a eu lieu le 13 mars 2024, date à laquelle les 361 864 € ont été immobilisés.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	39 313	49 907		89 221
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 490	3 198		4 688
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	40 804	53 105		93 909
ACTIF IMMOBILISE	40 804	53 105		93 909

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 223 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 000		3 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 500	1 500	
Autres			
Charges constatées d'avance	1 723	1 723	
Total	6 223	3 223	3 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRESTATIONS DE SERVICES FAE	1 500
Total	1 500

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	380 251				380 251
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Dont générosité du public					
Fonds propres consommables	303 872			57 310	246 562
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					

Notes sur le bilan

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	684 123			57 310	626 813

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 978 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 681	9 681		
Dettes fiscales et sociales	297	297		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	9 978	9 978		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	9 394
Total	9 394

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 723		
Total	1 723		

Notes sur le bilan

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	380 251				380 251
Excédent ou déficit de l'exercice					-
Situation nette	380 251	-	-	-	380 251
Fonds propres consommables	303 872			57 310	246 562
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	684 123	-	-	57 310	626 813

EAR (Etat des Avantages et Ressources provenant de l'étranger)

TABLEAU SYNTHETIQUE

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	35 087
Suisse	334
Autriche	154
Etats-Unis	313
Royaume-Uni	222
Hollande	1 490
Canada	33

Le détail de ce tableau est disponible au siège du Fonds de dotation.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	3 528	6 580
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	3 528	6 580
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	3 528	6 580
Total	3 528	6 580

Le bénévolat est valorisé selon le taux horaire du SMIC chargé au 31 décembre 2024, soit 12,21 euros de l'heure.

 Autres informations**Effectif**

Au 31 décembre 2024, le Fonds de Dotation n'emploie aucun salarié.

Rémunération des dirigeants

Les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur fonction.

Engagement hors bilan

Emprunt auprès d'organisme de crédit : Néant

Engagement financier : Néant